



Le 26 janvier 2019

**Avis d'appel d'intérêt public pour un projet de
PARTENARIAT EN VUE D'OFFRIR DES SERVICES DE
TÉLÉCOMMUNICATION À LARGE BANDE AUX
RÉSIDENTS ET ENTREPRISES DU TERRITOIRE DE LA MRC
(N° de projet : MRC-2019-FS)**

La MRC des Chenaux désire obtenir des propositions d'intérêt de la part d'entreprises de télécommunication aux fins de conclure des ententes de partenariat permettant l'utilisation de son réseau de fibres optiques par des fournisseurs de services de télécommunication accrédités. Le présent appel d'intérêt est réalisé parallèlement au projet de conception et d'implantation d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la MRC des Chenaux, dont l'appel d'offres pour l'ingénierie et la construction a été publié le 16 janvier 2019.

Les entreprises intéressées au présent appel d'intérêt doivent faire parvenir leur proposition avant **11h00, heure locale, le 27 février 2019**, à l'attention de :

Monsieur Patrick Baril
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC des Chenaux
630, rue Principale
Saint-Luc-de-Vincennes, QC, G0X 3K0

Les heures d'ouverture du bureau de la MRC sont de 8h30 à 16h du lundi au vendredi.

Toute proposition reçue postérieurement à la date et à l'heure ci-avant indiquées sera automatiquement rejetée.

Il n'y aura pas d'ouverture publique des offres d'intérêt. Seul le nom des entreprises qui ont déposé une offre sera publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec.

La MRC ne s'engage à accepter ni la proposition ayant obtenu la plus haute évaluation ni aucune des propositions reçues, et à n'encourir aucun frais et aucune obligation de quelque sorte envers la ou les entreprises ayant déposé une proposition. De plus, la MRC peut mettre fin au projet, à sa seule discrétion.

À moins d'une faute lourde ou intentionnelle, une entreprise qui dépose une proposition renonce à l'avance à tout recours contre la MRC, ses officiers, préposés, employés, représentants, mandataires ou assureurs relativement à toute décision prise ou tout geste posé par ces derniers dans le cadre du présent processus d'appel d'intérêt et/ou de la décision de la MRC des Chenaux de ne pas donner suite à ce projet.

L'implantation et la construction du réseau de fibres optiques de la MRC ainsi que la conclusion d'ententes de partenariat avec des fournisseurs de services de télécommunication sont conditionnelles à leur autorisation par les autorités gouvernementales concernées, et plus particulièrement, à la conclusion par la MRC d'un règlement d'emprunt aux fins de financer le projet.

Les soumissionnaires sont invités à récupérer les documents composant l'appel d'intérêt directement sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse www.seao.ca en se référant au numéro de projet MRC-2019-FS.

Pour toute information concernant le présent appel d'intérêt, vous pouvez communiquer avec M. Patrick Baril par courrier électronique à l'adresse patrick.baril@mrcdeschenaux.ca

La MRC des Chenaux vous remercie pour l'intérêt porté à son projet.

Patrick Baril
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC des Chenaux